Questions sur les Versements fiscalement optimisés de Fidelity[MD]

Solutions fiscalement optimisées de Fidelity[MD]

Que se passe-t-il lorsque le prix de base rajusté (PBR) de mon placement est réduit à zéro?

Grâce aux Versements fiscalement optimisés, Fidelity permet aux investisseurs de recevoir un apport de liquidités mensuel fiscalement avantageux en provenance de leurs placements non enregistrés. L'avantage fiscal tient essentiellement au fait qu'une part importante de la distribution mensuelle est versée sous forme de remboursement de capital. Les remboursements de capital ne sont pas imposables pour l'investisseur, car le placement non enregistré a été acheté à l'origine avec de l'argent après impôt. Cependant, ces remboursements de capital réduisent le prix de base rajusté (PBR) du placement.

Le PBR est une mesure qui évalue le coût d'un placement au fil du temps. Il permet de déterminer le gain en capital réalisé par l'investisseur au moment de la vente du placement.

Le PBR d'un placement peut-il atteindre zéro?

Oui. Le remboursement de capital versé à un investisseur est soustrait du PBR. Lorsqu'un investisseur reçoit des remboursements de capital pendant une longue période, le PBR diminue jusqu'à ce qu'il atteigne zéro.

Quelles sont les incidences fiscales lorsque le PBR est réduit à zéro?

Quand le PBR atteint zéro et que sa valeur devient inférieure à zéro après un nouveau remboursement de capital, ce solde négatif est automatiquement assimilé à un gain en capital réalisé par l'investisseur au cours de l'année d'imposition courante. Une portion de ce gain en capital est imposable. Le montant de ce gain en capital réputé est alors ajouté au PBR afin de le ramener à zéro; le PBR reste à zéro jusqu'au prochain remboursement de capital, et le cycle se répète.

Comment les investisseurs sont-ils informés de ces gains en capital réputés?

Une fois par an, Fidelity envoie aux investisseurs un relevé de tous les versements représentant des remboursements de capital qui ont fait passer sous zéro le PBR d'un fonds donné. Ce relevé est établi en fonction de l'information que Fidelity détient dans ses dossiers; il est recommandé de revoir le relevé avec un conseiller fiscal afin de déterminer quelles sont les mesures à prendre.

Qu'est-ce que le PBR?

Le PBR représente le coût d'un placement et est *rajusté* à la suite de certaines opérations, notamment :

- les placements additionnels, y compris les transferts provenant d'autres fonds (+)
- le réinvestissement des distributions (+)
- la perception de frais de vente (+)
- les remises sur les frais de gestion (+)
- le remboursement de capital sous forme de distributions de liquidités (-)
- les rachats et les échanges vers d'autres fonds (-)

Le PBR de mon placement est réduit à zéro. Quelles sont les options à ma disposition?

1. **Ne rien faire.** Vous pouvez continuer à bénéficier d'un apport de liquidités mensuel provenant de votre placement. La seule chose qui change est le statut fiscal du paiement mensuel : il ne s'agit plus d'un remboursement de capital (non imposable), mais d'un gain en capital, qui demeure une solution fiscalement avantageuse puisque seulement une portion[1] de ce gain est imposable.
2. **Transférer le placement dans une série du même fonds sans Versements fiscalement optimisés, avec report d'impôt.** Si vous n'avez pas besoin de cet apport de liquidités mensuel, vous pouvez transférer votre placement dans le fonds équivalent d'une autre série (sans Versements fiscalement optimisés) sans entraîner de gain en capital.
3. **Transférer le placement dans un fonds différent.** Quelle qu'en soit la raison, vous êtes en mesure de changer votre placement si cela convient mieux à votre stratégie financière. Cependant, cette décision entraînera un gain en capital assujetti à l'impôt. L'imposition des placements est une question relativement complexe et Fidelity vous recommande de consulter votre conseiller en placements avant de prendre toute décision.
4. **Mettre en œuvre une stratégie de dons de bienfaisance.** Grâce aux Versements fiscalement optimisés, vous pouvez recevoir des distributions de liquidités à imposition reportée à même vos placements et soutenir une bonne cause de manière fiscalement avantageuse.

Pour plus de renseignements, visitez fidelity.ca/**strategies-dons**

Exemple

Remarque : Afin d'en faciliter la compréhension, nous avons simplifié l'exemple qui suit et l'information qu'il contient ne saurait s'appliquer à une autre situation, quelle qu'elle soit.

L'investisseur A a fait un placement de 5 000 $ le 1er janvier de l'année 1 en achetant 500 parts d'un fonds assorti de Versements fiscalement optimisés à 8 %. En principe, les Versements fiscalement optimisés annuels seront de 5 000 $ x 8 % = 400 $ (33,33 $ par mois). À part le réinvestissement annuel des distributions de fin d'année, cet investisseur n'a effectué aucun achat additionnel ni rachat. **Le tableau ci-dessous résume les transactions entre le 1er janvier de l'année 1 et le 31 octobre de l'année 13.**

DATES	OPÉRATIONS ($ CA)		PARTS
1er janvier de l'année 1	Placement initial	5 000 $	500
Année 0	Total des remboursements de capital	(400 $)	–
Décembre de l'année 1	Distribution de fin d'année – réinvestissement	10 $	1
Année 1	Total des remboursements de capital	(400 $)	–
Décembre de l'année 2	Distribution de fin d'année – réinvestissement	10 $	1
Année 2	Total des remboursements de capital	(400 $)	–
Décembre de l'année 3	Distribution de fin d'année – réinvestissement	10 $	1
Année 3	Total des remboursements de capital	(400 $)	–
Décembre de l'année 4	Distribution de fin d'année – réinvestissement	0 $	–
Année 4	Total des remboursements de capital	(400 $)	–
Décembre de l'année 5	Distribution de fin d'année – réinvestissement	0 $	–
Année 5	Total des remboursements de capital	(400 $)	–
Décembre de l'année 6	Distribution de fin d'année – réinvestissement	20 $	2
Année 6	Total des remboursements de capital	(400 $)	–
Décembre de l'année 7	Distribution de fin d'année – réinvestissement	10 $	1
Année 7	Total des remboursements de capital	(400 $)	–
Décembre de l'année 8	Distribution de fin d'année – réinvestissement	10 $	1
Année 8	Total des remboursements de capital	(400 $)	–
Décembre de l'année 9	Distribution de fin d'année – réinvestissement	0 $	–
Année 9	Total des remboursements de capital	(400 $)	–
Décembre de l'année 10	Distribution de fin d'année – réinvestissement	0 $	–
Année 10	Total des remboursements de capital	(400 $)	–
Décembre de l'année 11	Distribution de fin d'année – réinvestissement	10 $	1
Année 11	Total des remboursements de capital	(400 $)	–
Décembre de l'année 12	Distribution de fin d'année – réinvestissement	10 $	1
31 décembre de l'année 12	**PBR du placement de l'investisseur A**	**290 $**	**509**

Au cours de l'année 13, l'investisseur A continue à recevoir chaque mois un remboursement de capital de 33,33 $:

DATES	OPÉRATIONS ($ CA)		PBR $ CA	PARTS
31 décembre de l'année 12	PBR du placement de l'investisseur A	290 $	290,00 $	509
Année 13				
31 janvier	Remboursement de capital mensuel	(33,33 $)	256,67 $	–
28 février	Remboursement de capital mensuel	(33,33 $)	223,34 $	–
31 mars	Remboursement de capital mensuel	(33,33 $)	190,01 $	–
30 avril	Remboursement de capital mensuel	(33,33 $)	156,68 $	–
31 mai	Remboursement de capital mensuel	(33,33 $)	123,35 $	–
30 juin	Remboursement de capital mensuel	(33,33 $)	90,02 $	–
31 juillet	Remboursement de capital mensuel	(33,33 $)	56,69 $	–
31 août	Remboursement de capital mensuel	(33,33 $)	23,36 $	–
30 septembre	Remboursement de capital mensuel	(33,33 $)	(9,97 $)	
30 septembre de l'année 13	**Gain en capital réputé**	**9,97 $**	**–**	**509**

Le 30 septembre de l'année 13, les Versements fiscalement optimisés mensuels font en sorte que le PBR du placement de l'investisseur A devient inférieur à zéro. La partie des Versements fiscalement optimisés mensuels qui donne lieu au PBR négatif est traitée comme un gain en capital réputé. Le montant de ce gain en capital réputé est ajouté au PBR du placement de l'investisseur A afin de ramener le PBR à zéro.

Ensuite, la distribution du mois d'octobre sera traitée comme un gain en capital supplémentaire de 33,33 $ et le PBR restera à zéro.

Questions sur les Versements fiscalement optimisés de Fidelity[MD]

Pour plus d'information, communiquez avec votre conseiller ou visitez fidelity.ca/**optimisation**

Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB, qui contient de l'information détaillée sur les placements, avant d'investir. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Les distributions mensuelles de liquidités du programme de Versements fiscalement optimisés de Fidelity[MD] ne sont pas garanties; elles seront ajustées de temps à autre, et pourraient comporter un revenu. Les distributions mensuelles globales qui sont versées chaque année pour les séries F5, I5, T5 et S5 devraient représenter 5 % de la valeur liquidative moyenne annuelle. Les distributions mensuelles globales qui sont versées chaque année pour les séries F8, I8, T8 et S8 devraient représenter 8 % de la valeur liquidative moyenne annuelle.

Un remboursement de capital réduit le prix de base rajusté (PBR) d'un placement. L'impôt sur les gains en capital est reporté jusqu'au rachat des parts ou jusqu'à ce que le PBR devienne inférieur à zéro. Il ne faut pas confondre ce taux de distribution de liquidités et le taux de rendement d'un fonds. Bien qu'il soit possible de reporter certains gains en capital personnels pour les séries F8/I8/T8/S8 et F5/I5/T5/S5, l'impôt à payer sur les distributions de gains en capital qui découlent de la vente de titres individuels par les gestionnaires de fonds et les distributions d'intérêts et de dividendes reste exigible. Le programme de Versements fiscalement optimisés de Fidelity effectue également une distribution qui doit être réinvestie en décembre et qui consiste en une combinaison de revenu et de gains en capital.

Ces renseignements sont de nature générale et ne doivent pas être interprétés comme des recommandations ou des conseils d'ordre fiscal. La situation de chacun est unique et doit être soigneusement examinée par des conseillers juridiques et fiscaux.

Fidelity INVESTMENTS

© 2026 Fidelity Investments Canada s.r.i. Tous droits réservés. Fidelity Investments est une marque déposée de Fidelity Investments Canada s.r.i. Les marques de commerce de tierces parties appartiennent à leur propriétaire respectif. Utilisées avec permission.

FIC-3765068 01/26 130822-v2026130